

ARBITRAGE



COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 07 Février 2023

Présents : M. SMITH John Président, Mmes MANCINI Angélique, ROSIC Valérie.
MM. MICHEL Claude, VAN MEEL Alan, AJJANI Rachid,

Excusés : Mme CHAZAL Stéphanie, MM. MARTINEZ Vincent, AJJANI Hicham,
SPADAFORA Christopher, DONADIO Julien, VOLPILHAC Pascal.

Reçus : M. KINNOUS Chaïb

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

La Commission des Arbitres vous souhaite une belle et heureuse année 2023

La commission vous informe qu'une tenue **adaptée** à vos fonctions d'arbitrage est **primordiale**. Vous **représentez** le district quand vous vous déplacez dans les clubs. Merci


La Commission des Arbitres tient à féliciter :

- M. IKAN Moussa
- M. KOUARA Naïm
- EL ALLOUCHI Nadir

Pour l'obtention de leur écusson. Bravo à vous

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

CORRESPONDANCES

CLUBS

- **AC LE PONTET/VEDENE** seule la Ligue désigne les arbitres de Ligue
- **U.S. TOURAINE** demande prise en compte
- **DISTRICT DROME/ARDECHE** dossier bien reçu
- **TARASCON S.C.** Bien pris note de votre mail
- **O. MONTELAIS** remerciements transmis
- **S.O. VELLERONNAIS** dans la mesure du possible
- **ENT. J. GALLIA C. GRAVESON** remerciements transmis
- **ETOILE D'AUBUNE** dans la mesure du possible
- **U.S. LAPALUTIENNE** demande tardive
- **U.S. VALREASSIENNE** bien pris note de votre mail

LA COMMISSION DES ARBITRES DEMANDE AUX CLUBS DE FAIRE LEURS DEMANDES D'ARBITRES AU MOINS 20 JOURS AVANT LA DATE DE LA RENCONTRE. MERCI

ARBITRES

- **Melle COLIN Emilie** le club O. Montelais vous remercie pour votre excellent arbitrage
- **M. JAMALI Youssef** toujours maintenu, vous allez recevoir des informations très prochainement
- **M. EL AFOUI Abdelmajid** note de frais transmise
- **M. ANTOINE Marc** note de frais transmise
- **M. BAGHOU Tarik** bien reçu votre certificat
- **M. PETIGNY Victor** bien reçu votre mail, nous prendrons contact avec vous très prochainement
- **M. NIVET Arnaud** bien reçu votre arrêt de travail
- **M. SIBGUI Ayoub** bien reçu votre confirmation de présence au stage du 04 mars 2023
- **M. CHANCHOU Nicolas** note de frais transmise
- **M. AMOUREUX Noë** reçu du District Drôme/Ardèche votre dossier
- **M. ROSIC Ivan** bien reçu votre dossier
- **M. SIBGUI Ayoub** veuillez nous faire parvenir votre note de frais concernant le match U17 D2 du 05/02/23 de l'équipe n'ayant pas réglée sa part
- **M. BEN THABET Mehdi** note de frais transmise
- **M. FATNASSI Balir** bien reçu votre mail
- **M. CHANCHOU Nicolas** nous avons bien reçu votre mail
- **M. MOUSSA Houmadi** mail transmis aux désignations
- **M. POPESCU Cyril** veuillez nous faire parvenir votre note de frais concernant le match du 05/02/23 de l'équipe n'ayant pas réglée sa part
- **M. POPESCU Cyril** veuillez nous faire parvenir votre note de frais concernant le match U14 brassage du 14/01/23 de l'équipe n'ayant pas réglée sa part
- **M. ZAIDI Sebti** bien reçu votre mail
- **M. HOORNAERT Vincent** note de frais transmise
- **M. SAHBI Jamal** bien reçu votre courrier, nous avons déjà saisi le Comité Directeur
- **M. BOUBKARI Abib** merci pour votre courrier de retour sur le match
- **M. BOUAISS Amine** bien reçu votre mail pour votre absence au stage du 04/03/23. Bonne chance dans vos examens blancs
- **M. ABDELHAK Mohamed** merci pour votre réactivité
- **M. PIERRE Jacques** justificatif d'absence lors de la rencontre du 05/02/23 Dentelles FC/Sarrians CS
- **M. BENMOUFFOK Djelloul** mail transmis à la commission concernée



- **M. M'HAYA Nabil** justificatif d'absence lors de la rencontre du 22/01/23
- **M. EL IDRISSEI Jamal** justificatif d'absence lors de la rencontre D3 Orange/Saint Saturnin les Avignon en date du 05/02/2023
- **M. KINNOUS Chaïb** bien reçu votre mail
- **Ms. POPESCU Cyril, ESSADIKI Youssef, CHANCHOU Nicolas** le club Ent. J. Gallia C. Graveson vous félicite pour votre excellent arbitrage
- **M. MESSINOU AYIHADJI AUREL Samso** la Commission des Arbitres attend des explications suite à votre retard au match U15 D3 poule C Tarascon/Cheval-Blanc

INDISPONIBLES

**ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 20 JOURS.
L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE
SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.**

LES INDISPONIBILITÉS N'APPARAÎTRONT PLUS POUR DES RAISONS DE CONFIDENTIALITÉS

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contreplements.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

Contreplement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55

